

La bière rend impuissant



Malheureusement notre famille ne passait pas toutes ses vacances d'été à la plage, ce qui était bien sûr ce qu'il y avait de plus beau pour le petit garçon que j'étais alors. Au grand dam de mes frères et sœurs et de moi-même, les jeux et le farniente à la plage étaient régulièrement interrompus. A chaque fois en effet que notre père nous trainait jusqu'à une

curiosité et nous faisait la leçon avec ferveur sur la culture, l'architecture et l'histoire. Dès l'âge de six ans, Saint-François d'Assise ou les Médicis n'étaient pas que des noms pour moi. J'ai certes rapidement oublié les dates, mais certaines histoires sont restées gravées dans ma mémoire, jusqu'à ce jour. Benjamin de la famille né sur le tard, j'ai rapidement été le seul à devoir subir tout cela. Mes aînés avaient pris le large depuis longtemps et avaient le champ libre à la maison ou passaient des vacances à leur goût.

Une carte touristique plutôt qu'un iPod

Les vacances culturelles sont peu à peu devenues la règle pour le jeune Martin. J'avais tout de même un droit de regard sur les terrains de camping ou les hôtels et je m'efforçais bien sûr toujours d'en trouver qui disposaient d'une piscine ou d'un terrain de jeu. Il fallait bien un minimum de plaisir de mon point de vue de l'époque. Mais les journées étaient longues. Trois châteaux par jour, des temples romains ou des ruines et des kilomètres et des kilomètres à parcourir. Au moins me confiait-on la tâche ô combien importante de lire les cartes et de lire à haute voix les guides afin de savoir ce qui nous attendait précisément à l'arrivée. Qu'il s'agisse des châteaux de la Loire ou d'églises romanes en Bourgogne, on pouvait y découvrir des choses étonnantes. Non pas que cela me fascinât particulièrement à l'époque, mais il faut dire que je n'avais pas d'iPod pour pallier l'ennui. C'est ainsi que l'une ou l'autre chose est restée accrochée dans ma mémoire. Des noms par exemple, des ordres de grandeur et bon nombre d'épisodes. Par exemple que la dépouille mortelle du célèbre Léonard de Vinci fut enterrée à Amboise. Et que la coupole de la cathédrale Santa Maria del Fiore à Florence est la plus grande du monde, dépassant même celle de la basilique Saint-Pierre ou, ce qui était aussi fascinant qu'épouvantable pour un garçon de mon âge, les cages dans lesquelles Louis XI laissaient pourrir ses prisonniers. La lecture des cartes a en outre éveillé mon intérêt pour la géographie. J'ai rapidement été conquis par ces cartes Michelin. J'ai vite su comment les lires et elles étaient à grande échelle. Chaque détail y était visible, p. ex. les ruisseaux, les lignes de chemin de fer, les ponts, les passages souterrains, etc. et j'assurais avec brio notre navigation dans des régions reculées. J'étais en quelque sorte le GPS de mes parents.

Les systèmes de navigation rendent bête...

Pourquoi est-ce que je raconte tout cela? La dernière édition de NZZ am Sonntag rapportait la crainte de chercheurs de voir notre cerveau s'atrophier en raison de l'usage permanent de systèmes de navigation numériques. Le titre de cet article intéressant: «Le système de navigation rend-il bête?». Cela ne me semble pas si aberrant, mais faut-il des recherches pour cela? Alors que nous savons que la recherche porte aujourd'hui sur tout et n'importe quoi et qu'elle produit parfois les résultats les plus abscons. Ainsi, les chercheurs auraient un jour découvert que la bière rend impuissant. Si c'était effectivement le cas, l'humanité aurait sans doute déjà disparu. Certains chercheurs semblent plutôt viser le buzz au lieu de servir une recherche scientifique sérieuse. Tapez «des chercheur ont trouvé» dans Google et vous comprendrez ce que je veux dire. Mais cela suffira bien pour un gros titre dans Blick ou 20 minutes. L'affirmation relative aux systèmes de navigation me semble plausible, même sans preuve scientifique. On perd le sens de l'orientation, la sensation de distance ou de direction et on se fie aveuglément à un système. Aujourd'hui, on se repère en ville à l'aide d'un smartphone. Vous aurez du mal à le croire, mais l'autre jour, j'ai failli me perdre à Berne de la sorte. Je suis en effet parti dans la mauvaise direction et comme la connexion Internet était si mauvaise, je ne m'en suis rendu compte qu'après trois cents mètres. Du coup, j'étais en retard. Mais s'il ne s'agissait que de cela.

...et les apps encore plus

La numérisation est certes formidable, mais est-elle toujours utile? Pourquoi la voiture doit-elle me dire quand je dois faire une pause parce que je suis fatigué (algorithme) et des apps sur mon smartphone que mon rythme cardiaque est trop élevé (algorithme) quand je fais du jogging ou que la température de la pièce est trop élevée (algorithme). Ne suis-je plus capable de m'en rendre compte moi-même? Qu'en sera-t-il dans cent ans quand nous ne l'aurons même plus appris, quand on nous aura progressivement soulagés de la pensée, mais aussi des sensations et que la gestion des instincts sera numérique? Si mon aîné ne m'appelle plus que parce qu'il a programmé son smartphone en conséquence et non parce qu'il en a envie? Pourquoi aurions-nous encore besoin des sens et d'une âme? Je n'ai pas encore reçu de réponse correspondante des adeptes du développement exponentiel de la Silicon Valley. Les papes de la numérisation tendent de plus en plus à enjoindre l'utilité et à occulter les coûts. Qu'ils présentent donc une analyse coût-utilité. Même sans résultats de la recherche, je pense que le message selon lequel il faut faire une pause quand on circule en voiture empêche difficilement les accidents (causés par un micro-sommeil). Le fait de téléphoner au volant, d'envoyer des SMS ou de consulter ses e-mails entraîne en revanche sans aucun doute plus d'accidents et le bilan est donc négatif. Comment est-ce que je le sais? Parce que j'ai réfléchi au lieu de chercher sur

La bière rend impuissant

Google, c'est juste du bon sens et non un algorithme.

Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen

Mentions légales importantes

Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication.

Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.